



## Réunion du Comité directeur national mixte sur la transition en matière d'emploi

2 août 2012

Salle du président, 1400, route Merivale – de 14 h à 16 h

### Participants

#### ACIA

M. George Da Pont  
M. Bill Anderson  
M<sup>me</sup> Colleen Barnes  
M<sup>me</sup> Brenda Dagenais  
M<sup>me</sup> Barbara Jordan  
M<sup>me</sup> Jennifer Nasrallah  
M<sup>me</sup> Lisa Martin  
M<sup>me</sup> Nancy Darling

#### AFPC

M. Bob Kingston  
M<sup>me</sup> Marlene O'Neil  
M<sup>me</sup> Nancy Milosevic – téléphone

#### IPFPC

Valérie Coupal, Ph. D.  
M<sup>me</sup> Mélanie Chenier  
M. Alan Messner – téléphone

## 1. Procès-verbal de la réunion du 19 juillet 2012

**Mesure de suivi :** Le procès-verbal est approuvé avec les deux modifications suivantes :

- La 6<sup>e</sup> puce du point 1, « Mises à jour – 5 juillet 2012 », a été modifiée par l'ajout des mots soulignés à la fin de la deuxième phrase : « [...] des réunions du CDMTE des centres opérationnels et seront distribués aux membres des comités de transition en matière d'emploi des centres opérationnels ».
- Le premier paragraphe du point 4, « Problèmes/préoccupations générales de l'AFPC » a été modifié par l'ajout d'une nouvelle phrase à la fin du paragraphe : « L'AFPC convient que la vérification des références est importante, toutefois, ces références doivent être pertinentes; l'AFPC suggère que l'on demande aux employés de fournir des références ».

## 2. Mises à jour

Les renseignements suivants sont fournis avant la réunion ou au cours de la réunion :

- Statistiques sur la transition en matière d'emploi – 18 et 24 juillet 2012;
- Liste des échanges de postes et des optants – 31 juillet 2012;

- Approbations en matière de dotation –23 et 30 juillet 2012 :
  - On indique que depuis le 30 juillet 2012, il n'y a plus de « ronde 1 » et « ronde 2 » d'approbations. Le processus à suivre est le suivant :
    - Avant la proposition des postes à pourvoir, la Direction générale de la gestion intégrée doit confirmer que l'on dispose d'un financement à long terme;
    - On vérifie le système d'administration des priorités (personnes ayant le statut de bénéficiaire de priorité) et s'il y a correspondance, on fait des recommandations en vue d'une évaluation par la direction;
    - Le Comité des ressources humaines examine la demande, et vérifie qu'elle est approuvée;
    - Le recrutement se poursuit au moyen du processus de dotation approuvé.

Mesures de suivi achevées à partir du 19 juillet 2012 :

- On a abordé les préoccupations au sujet de la liste des employés excédentaires;
- Le Comité des RH a été mis au courant des préoccupations concernant la sélection des AS-01 de la DGPP pour le processus de maintien en poste;
- On a tenu une réunion avec la DGPP au sujet des employés exclus;
- La DGPP a répondu par écrit aux problèmes internes et externes et l'AFPC effectuera un suivi au sujet de ces préoccupations.
- Délégation de pouvoir :
  - Lorsqu'une offre d'emploi raisonnable est faite à un employé excédentaire, mais que l'on ne dispose pas de pouvoirs financiers délégués ou des pouvoirs délégués des Ressources humaines, toute action ou décision exigeant un pouvoir délégué sera approuvée par un employé du prochain niveau de classification de gestion (qui n'est pas en affectation à un emploi raisonnable).
- La question relative au maintien ou à l'élimination des dossiers a été acheminée au gestionnaire du fonds de renseignements afin qu'il puisse l'examiner et prendre des mesures au besoin;
- Aucun employé du bureau du district d'Ottawa n'est concerné.

Points en suspens de la réunion du 19 juillet 2012 :

- Des questions et réponses additionnelles en lien avec les cas de congé non payé seront présentées lors d'une prochaine réunion;
- On tiendra des discussions avec le personnel des TI au sujet d'une solution à savoir où et comment on peut publier les procès-verbaux des réunions des comités de transition en matière d'emploi des centres

opérationnels, toutefois, il y a de nombreuses autres priorités en matière de TI;

- On tiendra une réunion avec les Ressources humaines et les syndicats afin de discuter de la Politique sur l'embauche des étudiants;
- On fournira des copies des versions définitives et approuvées des procès-verbaux des réunions des comités de transition en matière d'emploi des centres opérationnels aux coprésidents syndicaux par la boîte courriel du Comité national de consultation patronale-syndicale.

### **3. Rapport sur les emplois raisonnables – Directives supplémentaires**

Le document a été approuvé sans aucune modification.

#### **Mesure**

**de suivi :** Une version mise à jour du Rapport sur les emplois raisonnables sera fournie.

### **4. Indemnité de formation**

- On suggère de créer une liste de contrôle pour suivre les employés en congé de formation afin d'assurer un suivi rendu nécessaire par le mouvement des gestionnaires. On indique que les gestionnaires et les Finances seront responsables d'assurer le suivi des employés et des dépenses.
- On suggère que tous les employés bénéficient d'une entente d'indemnité de formation pour s'assurer qu'il existe un document officiel présentant les droits et les responsabilités des employés et de l'employeur.

#### **Mesure**

**de suivi :** Le document a été approuvé avec les modifications suivantes :

- Réponse 17, quatrième puce, première phrase : À la fin de cette phrase, on a ajouté une formulation additionnelle (se reporter à la partie soulignée ci-dessous) : Lorsqu'un employé s'inscrit à un programme de formation menant à un diplôme, un grade, un certificat ou une accréditation professionnelle dont l'obtention exige plus de deux ans, il doit présenter un plan de formation d'éducation à son gestionnaire avant de commencer le programme.

### **5. Bulletin d'information**

**Mesure**

**de suivi :** Le document a été approuvé avec l'ajout d'un paragraphe se rapportant aux situations où les échanges de postes ont été approuvés pendant la période de réflexion allouée, mais où l'échange réel se déroule à une date ultérieure. On présentera la formulation suggérée aux coprésidents syndicaux aux fins d'approbation. Une fois l'approbation obtenue, on considérera l'InfoBulletin comme définitif et il sera par la suite publié.

**6. Statistiques sur les griefs**

On fournit aux membres du Comité directeur national mixte sur la transition en matière d'emploi un rapport sur les griefs en lien avec la transition en matière d'emploi à partir du 24 juillet 2012.

**Mesure**

**de suivi :** Il faut élaborer un processus précis pour régir les activités du Comité de règlement de griefs associés à la transition en matière d'emploi. Nancy Milosevic ou Bob Kingston sera la personne-ressource pour le Syndicat de l'agriculture.

**Mesure**

**de suivi :** Toutes les deux semaines, on fournira des statistiques mises à jour sur les griefs lors des réunions habituelles du Comité directeur national mixte sur la transition en matière d'emploi.

**7. Échanges de postes**

Par l'entremise du site Merlin, on présentera désormais des données en « temps réel » dans la liste des échanges de postes. Cette fonction n'est pas disponible sur le site externe; toutefois, on continuera de mettre à jour ces données sur une base hebdomadaire.

Un calculateur d'équivalence est également maintenant disponible sur le site Merlin.

**Mesure de**

**suivi :** Jennifer Nasrallah examinera la demande du Syndicat où ce dernier demande d'ajouter la ville, en plus du centre opérationnel, à la liste des remplaçants dans le cadre des échanges de postes

**8. Stratégie de communication interne – centres d'expertise**

L'élaboration de la Stratégie de communication interne est terminée, toutefois, le Comité directeur a exigé que l'on apporte un certain nombre de modifications. On partagera la version mise à jour du rapport provisoire; toutefois, il faut la considérer à titre de document *secret* qui ne doit pas être partagé.

On soulève des préoccupations concernant le fait que certains gestionnaires soutiennent que les décisions concernant les employés qui sont en mesure de travailler à distance seraient fondées sur leur style de gestion privilégié. Le syndicat désire s'assurer que le groupe de travail tient compte de toute l'information (p. ex., y compris celle provenant de ceux qui n'ont pas reçu de lettre), et est ouvert à toutes les options offertes aux centres d'expertise. George Da Pont souligne qu'il espère que la Stratégie de communication interne contribuera à régler ces questions. Barbara Jordan confirme que le groupe de travail assure des fonctions très larges.

9. **Comités sur la transition en matière d'emploi des centres opérationnels – Questions générales**

Centres de l'Ouest

**Q1.** Les représentants du syndicat des centres opérationnels désirent qu'on leur transmette la liste des postes vacants qui ont été désignés comme excédentaires. Cette information a-t-elle été communiquée à l'échelle nationale dans une forme qui pourrait être partagée à l'échelle des centres opérationnels?

**R1.** Cette information n'a pas été communiquée à l'échelle nationale. À la suite d'une discussion prolongée concernant le rapport entre la demande d'information et la valeur possible de celle-ci, les mesures suivantes ont été prises :

**Mesure de suivi :**

Une liste des postes permanents vacants occupés à titre intérimaire sera transmise.

**Q2.** Les employés en troisième année dans un poste excédentaire ont-ils facilement accès à de l'information dans Merlin ou d'autres sources concernant le processus permettant d'obtenir l'accès aux options plus rapidement?

**A2.** L'ébauche d'un InfoBulletin sur l'échange de postes sera publiée dans Merlin, ce qui devrait régler le problème.

## RCN

**Q1.** Les syndicats désireraient recevoir la liste des jumelages, y compris le nom de la personne qui demeurera à l'Agence.

**Mesure de suivi :** **R1.** La liste des jumelages sera transmise.

**Q2.** Les syndicats désireraient recevoir une liste contenant les affectations intérimaires actuelles dans la RCN qui se poursuivront au-delà du 14 septembre 2012 (un mois après la fin de la première période de réflexion).

**Mesure de suivi :** **A2.** Une liste des postes permanents vacants occupés à titre intérimaire sera transmise.

### **10. Questions et préoccupations générales de l'AFPC**

Aucune

### **11. Questions et préoccupations générales de l'IPFPC**

Aucune

### **12. Table ronde**

**Mesure de suivi :** L'information actuellement accessible sur Merlin qui explique comment fournir et rédiger des références sera liée à la page sur la transition en matière d'emploi; on se questionnera à savoir si l'information doit être révisée de façon à souligner tout renseignement précis sur des situations liées au PARD.

**Mesure de suivi :** On demandera au Comité des ressources humaines de tenir une discussion concernant les nominations pour une période déterminée et d'examiner les options pour aider l'Agence à maximiser l'accès potentiel à ces postes offerts aux employés touchés et en période de réflexion (optants), le cas échéant.

**Mesure**

**de suivi :** Les données sur l'équité en matière d'emploi sur les statistiques de transition en matière d'emploi doivent être examinées puisqu'elles semblent contenir des erreurs.

**Mesure**

**de suivi :** Jennifer Nasrallah vérifiera si les inspecteurs sont désignés en tant que EG-02 ou EG-03, étant donné que le poste est en fait désigné en tant que EG-03 et devrait être considéré comme tel.

Les syndicats demandent qu'on leur fournisse les noms des employés qui ont été nommés en bénéficiant du système de priorité.

**Mesure**

**de suivi :** Cette demande sera examinée.

On tient une discussion concernant l'utilité des nominations intérimaires prolongées. Ces nominations ont toutes fait l'objet d'un examen avant l'établissement du budget. Les représentants de l'équipe de gestion précisent qu'il s'agit d'une question distincte qui devra être gérée à l'extérieur du Comité directeur mixte sur la transition en matière d'emploi.

---

Brenda Dagenais  
Vice-présidente, Ressources humaines

---

Date

---

D<sup>re</sup> Valérie Coupal  
Coprésidente de l'IPFPC

---

Date

---

Bob Kingston  
Coprésident du Syndicat de l'agriculture

---

Date

Nancy Darling  
Conseillère de liaison patronale-syndicale  
Relations de travail  
613-221-7092

SGDDI n° : 3468583